



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

N° de la demande : 2010-3141

Demande : Réalisation des conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète

Produit : Plantskydd Sang Desséché Ingrédient actif de qualité technique

Numéro d'homologation : 27410

Matière active (m.a.) : Sang séché

N° de document de l'ARLA PDF en français : 2040490

But de la demande

La présente demande vise à satisfaire aux exigences de présentation de données sur cinq lots, ce qui constitue une condition à l'homologation complète de la matière active de qualité technique à base de sang séché Plantskydd (numéro d'homologation 27410).

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation sanitaire

Les données sur le dépistage des contaminants microbiens représentatifs fournies par le demandeur à l'appui de la matière active de qualité technique à base de sang séché Plantskydd ont été examinées du point de vue de la santé humaine et de la sécurité. La base de données indiquait que la matière active de qualité technique à base de sang séché Plantskydd ne contenait pas de niveaux significatifs d'*Escherichia coli*. Cependant, le demandeur doit inclure dans son programme d'assurance de la qualité un contrôle de la présence d'*E. coli* dans les lots et veiller à ce que tous les lots de produit contenant au moins dix cellules souches unipotentes d'*E. coli* par gramme de produit soient détruits et jetés.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles sur la matière active de qualité technique à base de sang séché Plantskydd et a jugé les renseignements suffisants pour satisfaire aux exigences de présentation de données sur cinq lots.

Références

1933066 2010, Analytical Results, DACO: 2.13.3 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.